



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 26 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 26 janvier à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean-Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christophe LECOMTE (suppléant de M. Sorieux), Patrick HERVIOU, Jean RONSIN, Régis GEORGET, Jean-Claude BELINE, Marcel LE MOAL, Madame MACE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Guillaume PERRIN, Yann SOULABAILLE, André LAITU, Christian SORIEUX

Pouvoir :

- de Monsieur Yann SOULABAILLE à Monsieur Joseph BOIVENT
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY et Olivier Vincent, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35, Madame Mylène DUVAL SIEFT et Monsieur Xavier GUILLETON de OUEST35

Secrétaire de séance : Teddy REGNIER

Nombre de Membres du Comité présents : 13
Nombre de Membres du Comité votants : 15

Date de la convocation : le 18 janvier 2024

N°24/01-09 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Comité syndical du 26 janvier 2024

N°24/01-09 Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières

Considérant qu'il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'ouvert au budget et l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **ACCEPTE** d'inscrire un montant d'anticipation de **6 698 784,99€** au budget 2024

2°) **AUTORISER** le président, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget 2024 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouvert budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Affectation et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024

Chapitre + libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	294 492,14€	73 623,04€
21 Immobilisations corporelles	715 347,43€	178 836,86€
23 Immobilisation en cours	20 904 253,54€	5 226 063,39€
45 Opération par compte de tiers	5 175 538,96€	1 293 884,74€
Total des dépenses d'équipement	26 795 139,93€	6 698 784,99€

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 26 janvier 2024
Le Président,



Joseph BOIVENT